

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Dans le contexte actuel dominé par la guerre en Ukraine et à cause de la prochaine élection présidentielle il est bien évident que ce que nous allons dire lors de cet échange est pour partie aléatoire et incertain !

Dans le contexte économique la situation au niveau mondial était en phase de rebond après la sombre période « COVID ». Les plans de soutien votés par les différents pays et par l'Europe auraient permis la relance et les PIB des nations auraient dû en profiter. Qu'en sera-t-il maintenant ?

Au niveau de la France, les perspectives de retour à une activité en progression semblaient réunies. Le chômage était en baisse, les effets de la pandémie semblaient avoir été absorbés. L'inflation, en partie liée aux tarifs de l'énergie, et en partie due aux programmes de relance, ne semblait pas durable même si une hausse était constatée sur les derniers mois.

Beaucoup de ces données sont devenues aléatoires !

Qui paiera le prix de ce « quoi qu'il en coûte » lié à la pandémie ?

Ces propos renouvelés par les pouvoirs publics face à la guerre en Ukraine devront également être financés. Par qui ??

Les collectivités locales ont été très fortement impactées en 2013 par le gouvernement par une réduction très conséquente de la dotation de fonctionnement. Ne serons-nous pas de nouveau mis à contribution prochainement ?

Pour autant nous devons poursuivre la mission confiée par nos électeurs et essayer de prévoir au mieux la vie de notre commune dont nous avons tous ici la gestion, selon nos attributions et compétences...

Ce débat sur les orientations budgétaires est prévu par la Loi afin d'aider le Conseil Municipal à déterminer le futur possible pour la commune à la lumière de la situation actuelle, tant du point de vue financier que du point de vue des objectifs souhaités.

Selon le Projet de Loi de Finances pour 2022, et selon les décisions connues à ce jour, j'insiste bien « à ce jour », il ne devrait pas y avoir en 2022 de fortes modifications pour les finances locales par rapport à 2021. La dotation globale de fonctionnement serait maintenue au niveau de l'an passé.

Les dotations d'investissement seraient en légère hausse au niveau national ainsi que les dotations d'équipement des territoires ruraux. La dotation de soutien à l'investissement local est quant à lui en progression.

Mais aurons-nous droit à ces aides diverses ? Nous avons été suffisamment échaudés par le passé pour ne pas trop compter sur ces aides. En effet des subventions qui nous avaient été demandées ne nous ont jamais été notifiées au motif que notre dossier était devenu « caduques » malgré de multiples

relances pour accord. Ceci sans aucune possibilité de réclamation ou de contestation !

Il ne faut pas oublier la suppression de la taxe d'habitation qui nous prive d'une évolution de revenus, son montant étant plafonné aux recettes de 2017 !

Heureusement nous avons la chance de voir notre ville se développer et, par-là, de voir progresser nos revenus basés sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Le Compte Administratif de 2021 sera commenté et soumis à votre approbation lors de notre prochaine réunion de Conseil Municipal du 29 mars prochain. Donc je ne vous en ferai pas lecture ce soir mais les principaux chiffres de l'année écoulée peuvent être comparés à ceux des exercices précédents.

PROJECTION DU TABLEAU COMPARATIF CA 2017-2021 (voir document joint)

Depuis 2020 et l'intégration de la gestion du CCAS dans le budget général, on remarque une forte évolution des postes liés aux salaires, aux diverses charges de nourriture, de fonctionnement qui ont beaucoup augmenté. Mais il en est de même pour les recettes des redevances et droits des services périscolaires ! Les dépenses salariales dans leur ensemble représentent maintenant 54 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est encore raisonnable !

Vous constatez que le poste emprunt en recettes d'investissement de l'année 2020 est important alors qu'en 2019 il est nul. Cela provient du crédit de 600 K€ signé fin 2019 mais débloqué seulement en 2020. De plus en 2020 nous avons emprunté 300 K€ en crédit relais dont 150 k€ ont été remboursés en 2021 et les autres 150 K€ le seront cette année et 300 K€ pour le budget investissement de 2020. Les chiffres auraient dû être 600 en 2019 et 600 en 2020, dont 300 en crédit de trésorerie !

Le résultat de fonctionnement important de 2021 est dû à l'emprunt que nous avons tout de même souscrit alors que notre trésorerie n'en avait pas besoin du fait de la non-réalisation de certains travaux prévus... Moins de dépenses = plus de résultat !

En ce qui concerne le budget bois qui sera également étudié le 29 mars nous ne pouvons que constater une fois de plus son apport marginal dans notre gestion globale ! Le prélèvement de 20.000 € qui avait été budgétés n'a pas été prélevé du fait des ventes réduites. Rien de grave malgré tout. Le bois non coupé pousse encore !

La parcelle boisée menant au belvédère des « Taillards » a enfin pu être acquise et c'est une bonne chose.

Les travaux non réalisés en 2021 devront se reporter cette année. Notre Budget primitif devra donc être établi en tenant compte de ces éléments, plus les chantiers que nous devons programmer !

Les rapporteurs des diverses commissions vont nous soumettre leur propositions en nous indiquant, pour l'essentiel, ce qui est en report de l'an dernier.

Au niveau des recettes la suppression de la taxe d'habitation n'est pas encore complètement effective. De ce fait nous ignorons encore l'impact réel de cette réforme. Nous savons que ce sera une perte pour notre commune et une réduction de la progression de nos finances mais nous ne pouvons pas encore en maîtriser complètement le montant. Faudra-t-il augmenter notre taux d'imposition de la taxe foncière ? C'est un peu tôt pour le dire et devant cette incertitude il est probable que ce taux reste inchangé pour cette année ? Nous en reparlerons lors du budget.

Nous reparlerons de tous ces chiffres lors de notre prochain Conseil Municipal consacré au vote du Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif de 2022.

PROJECTION DE L'ETAT DE LA DETTE (voir document joint)

Au premier janvier 2022 la dette communale s'élevait à 4.972.590 €.

Cette année nous rembourserons 518.635 € de capital sur les emprunts amortissables, plus 150.000 € du crédit de trésorerie souscrit pour la construction de l'école puisque nous allons percevoir durant l'exercice le solde des subventions et de la TVA liés à cet investissement.

Donc sans modifier notre dette nous avons possibilité d'emprunter en 2022 la somme de 650.000 € !

Sur ces tableaux vous pouvez constater que notre charge de remboursement se réduit régulièrement ces prochaines années avec un saut important en 2026. Un ancien crédit conséquent se soldera en 2025 ce qui nous permet de bonnes perspectives d'investissement ensuite.

A ce jour le taux moyen de nos 26 emprunts s'élève à 1,6 %. Donc des conditions très favorables.

L'avenir n'est pas écrit mais nous pouvons envisager la suite de nos investissements avec une certaine sérénité mais sans précipitation !

Les projets évoqués lors de la campagne électorale devraient pouvoir se réaliser, pour les plus importants, les ateliers municipaux, la maison des associations etc.

Mais bien entendu, nous devons en priorité faire face aux dépenses de fonctionnement (salaires, remboursements, engagements divers...) et celles,

quasi obligatoires, d'entretien de nos routes, aux dépenses nécessaires d'entretien des bâtiments (Isolation, fenêtres, chaufferie, économies d'énergie...) et autres installations, du matériel, des véhicules, vous le comprenez bien.

Les électeurs comptent sur nous alors, soyons de bons gestionnaires, actifs et novateurs tout en restant réaliste quant à la capacité financière réelle de notre belle commune.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions si vous le souhaitez.

Chaque commission va présenter ses souhaits et propositions d'investissement pour cette année. Une étude approfondie sera faite par la commission finances convoquée pour le 15 mars prochain qui proposera au prochain Conseil Municipal ce qu'il lui semblerait possible de réaliser en 2022 et ce qui, peut-être, devrait être repoussé sur d'autres exercices futurs.